LA BASE LEXTENSO

La Base Lextenso

© Lextenso

Titre

La Base Lextenso

Auteur(s)

Defrénois

La Gazette du Palais

Editions Joly

Lextenso Editions (LGDJ, Montchrestien)

Les Petites Affiches

Éditeur(s)

Lextenso

Support

Base de données en ligne

Type de document

Banque de données

Périodicité

Mise à jour quotidienne

Source du droit

Jurisprudence
Doctrine
Législation

Domaines du droit

Droit privé
Droit public

Contenu

Lextenso est une base de données juridiques française, donnant accès à des documents de doctrine (des revues et des ouvrages), de jurisprudence ainsi qu'à des codes.

- Revues juridiques disponibles :

Bulletin Joly Sociétés (janvier 1986 -) ;

Bulletin Joly Bourse (janvier 1993 -) ;

Bulletin Joly Entreprises en difficulté (mars 2011 -) ;

Les Cahiers de l'Arbitrage / The Paris Journal of International Arbitration (janvier 2010 -) ;

Les Cahiers Sociaux du Barreau de Paris (janvier 2004 - juillet 2018) ; suivi du *Bulletin Joly Travail* (septembre 2018 -) ;

La Gazette du Palais (janvier 2000 -) ;

Les Petites Affiches (janvier 1994 -) ;

Le (Répertoire du Notariat) Defrénois (janvier 1990 -) ;

Le Flash Defrénois (janvier 2012 -) ;

La Revue des Contrats (décembre 2003 -) ;

La Revue du Droit Public (janvier 2005 -) ;

La Revue Française de Finances Publiques (janvier 2010 -) ;

La Revue Générale du Droit des Assurances (janvier 1995 -) ;

La Revue Pratique Droit des Affaires (janvier 2025 -) ;

L'Essentiel. Droit Bancaire (septembre 2010 -) ;

L'Essentiel. Droit des Contrats (juin 2008 -) ;

L'Essentiel. Droit de la Distribution et de la Concurrence (janvier 2017 -) ;

L'Essentiel. Droit de l'Immobilier et Urbanisme (novembre 2008 -) ;

L'Essentiel. Droit des Entreprises en Difficulté (avril 2009 -) ;

L'Essentiel. Droit de la Famille et des Personnes (avril 2009 -) ;

L'Essentiel. Droit de la Propriété Intellectuelle (mai 2010 -) ;

L'Essentiel. Droit des Assurances (octobre 2010 -) ;

L'Essentiel. Droit Africain des Affaires (janvier 2017 -) ;

Les Nouveaux Cahiers du Conseil constitutionnel (avril 2012 - avril 2018).

- Collections de manuels juridiques disponibles :

Carrés rouges Gualino

Cours LGDJ

Manuels LGDJ

Mémentos Gualino

- La base "Jurisprudence" propose un accès à la jurisprudence constitutionnelle, judiciaire et administrative : plus de 2,4 millions de décisions juridictionnelles sont disponibles en texte intégral, avec un lien permettant d'accéder aux notes et commentaires de la décision si elle a été commentée dans une ou plusieurs revues de **Lextenso.**

décisions du Conseil constitutionnel depuis novembre 1958

arrêts de la Cour de cassation depuis décembre 1805

arrêts du Conseil d'État depuis février 1875

décisions du Tribunal des conflits depuis février 1873

décisions de Cours administratives d'appel depuis janvier 1989

décisions de Tribunaux administratifs depuis janvier 1975

décisions de Cours d'appel (couverture variable selon les cours)

- La base "Codes" propose un accès au texte brut des 77 codes officiels, sans commentaires.

Noter également l'existence d'une veille juridique ("Actu-juridique.fr").

Clefs d'utilisation

Par défaut, l'accueil présente :
1) la boîte de « recherche instantanée »
2) des widgets cliquables pour obtenir le sommaire du dernier numéro de chaque revue, les nouveautés d'ebooks ou des favoris
3) un fil d'actu, un agenda et des indices

Recherche instantanée

Pour une recherche dans tous les fonds, qui affiche et modifie instantanément la liste des résultats à chaque caractère tapé. Pour exclure un mot clé, ajouter un moins (-), sans espace, devant le terme à exclure. EX : « bail -commercial »

Filtres avancés

Ils apparaissent après avoir tapé des caractères et s'utilisent pour une recherche précise, dans un fonds particulier (revues, jurisprudence, formulaires) ou champs de recherche (numéro de revue, de page, titre de revue, juridiction, numéro de décision, ECLI, commentées, type de société ou d'acte) de la base.

La liste des résultats

1) Affichage du nombre de résultats
2) Filtrage des résultats par contenu, revue, auteur ou matière,
3) Triage par pertinence ou du plus récent au plus ancien
4) Affichage pour un document de la vignette, du type, du titre, de l'auteur et d'un extrait du texte contenant les mots de la recherche

La visualisation des documents

Elle affiche pour un article de revue :
1) le texte intégral en html
2) la vignette de la revue dont est issu l'article
3) le plan pour naviguer dans l'article

Suivant le document, on peut trouver des liens cliquables vers la législation ou la jurisprudence mentionnée.

Lors de la consultation d'une jurisprudence, la doctrine associée est mise en évidence. Les liens sont cliquables pour accéder directement au texte intégral des références mentionnées.

La récupération des documents

On peut imprimer le document, télécharger le document en version PDF, envoyer par courriel un lien vers l'article (et non une pièce jointe), créer une alerte (après avoir créé un compte personnel, recevoir par mail la référence de documents nouvellement arrivés dans la base, en lien avec une recherche), suivre l'actualité des revues et brèves l'extension via des fils RSS.

Liens

http://www.lextenso.com

Fiche réalisée par : Clémence VIANNAYE (BIU CUJAS), le 16/05/2008

Mise à jour : Pauline WALTREGNY (SCD PARIS NANTERRE), le 19/05/2025

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.